

République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 11 février 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/02/2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le onze février à 15 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Proper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI, Ange MORACCHINI

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés:

Excusés:

Absents: Laurent LOVICH, Charles RONGICONI, Jean-Jacques GIOVANNONI

Secrétaire de séance: Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: Réfection enrobé du Hameau de Terlaghja - Demande de subvention - N° 2023_002

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite à la réalisation des travaux de la Place de la Pughjola et de murets dans le hameau de Terlaghja il devient nécessaire de procéder à la réfection de l'enrobé du hameau.

Le Maire suggère au conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté, selon les coûts prévisionnels du projet, en sollicitant une participation de l'Etat et de la Collectivité de Corse

Plan de financement :

Montant HT : 45 890,50 €

Montant T.T.C. : 50 479,55 €

Etat -DETR : 45 890,50 x 60 % = 27 534,30 €

Collectivité de Corse : 45 890,50 x 20 % = 9 178,10 €

Autofinancement 45 890,50 x 20 % = 9 178,10 €

T.V.A. et taxes administratives : = 4 589,05 €

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **d'adopter** le plan de financement ci-dessous quant au projet présenté ci-dessus,
- **de solliciter** la participation financière de l'Etat et de la Collectivité de Corse,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13 février
2023 et publié ou notifié le 13 février 2023

Le Maire



C. MORACCHINI